

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du lundi 22 septembre 2025

À l'ouverture de la séance, vingt-trois membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés et six procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon

Monsieur Thierry GOATER

Madame Nadine NORGEOT-VERON - procuration à madame Audrey BOISSON

Madame Pascale SOVCIK

Monsieur Bruno DUPONT

Madame Audrey BOISSON

Membres désignés par le Président de l'Université Bourgogne Europe

Madame Audrey BENTZ

Madame Carine MICHEL - procuration à madame Sandrine ROUSSEAU

Madame Sandrine ROUSSEAU

Monsieur Alain LOUAZEL- procuration à madame Estelle VALLET-SANTAMARIA

1

Membre représentant Dijon métropole

Monsieur Franck LEHENOFF - procuration à madame Estelle VALLET-SANTAMARIA

Membres élus

Collège B : représentants des maîtres de conférences ou assimilés

Monsieur Pierre LECEFEL

Madame Eva DEBRAY

Collège C : représentants des autres enseignants relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Monsieur Sébastien DELARCHE - procuration à madame Hélène CONFURON

Madame Hélène CONFURON

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale

Madame Estelle VALLET-SANTAMARIA

Monsieur Étienne BOGGIO

Collège E : représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN

Madame Séverine DELEPIERRE

Collège F : représentants des usagers

Monsieur Hugo GARCIA

Madame Léa GAUNET

Membres désignés par le conseil d'institut

Madame Laure LUCHEZ - procuration à madame Hélène CONFURON

Monsieur Frédéric MUYARD

Madame Elise MOREAU

Invités permanents

Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'INSPÉ

Madame Chantal CLERC, responsable administrative de l'INSPÉ

Madame Céline CARIMANTRAN, co-directrice du département MEEF

Monsieur Julien MUGNIER, co-directeur du département MEEF

Madame Lucie CORBIN, directrice du CIPE

Monsieur Paul SIERRA-MORENO, directeur académique adjoint de la pédagogie

Monsieur Alain HELLEU, Directeur Général des Services de l'Université Bourgogne Europe

Monsieur Gracian DIDIER, chef de la délégation régionale à l'enseignement supérieur

Monsieur Dominique MATET, inspecteur de l'éducation nationale, adjoint à David MULLER, directeur académique des services de l'Éducation nationale de Côte-d'Or et représentant ce dernier

Madame Eloïse DELCROIX, responsable de l'antenne financière de l'INSPÉ

Invité à titre consultatif

Madame Leïla ARKAB, responsable du SCD de l'INSPÉ

2

Ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025
- 2 Point sur la rentrée 2025
- 3 Retour informatif sur les DOM 2025
- 4 Questions relatives à la formation
 - a. Dossier accréditation LPE
- 5 Point financier
 - a. Subventions et tarifs
- 6 Approbation de conventions
- 7 Questions diverses

oooooooooooooooooooo

Constatant que le quorum est atteint, monsieur Thierry GOATER, président du conseil de l'institut, ouvre la séance à 15h00.

Monsieur le président du conseil souhaite la bienvenue à madame Elise MOREAU, présidente du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional), qui rejoint le conseil en qualité de personnalité extérieure en la remerciant pour sa participation aux échanges.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025

Monsieur Thierry GOATER demande si les membres du conseil souhaitent apporter des remarques particulières sur le procès-verbal. Madame Eva DEBRAY indique que deux des points qu'elle avait développés lors de la séance du mois de juin manquent de précision dans le procès-verbal. L'un concerne, page 10, la difficulté d'accès à la restauration à tarifs modérés pour les étudiants du site de Dumont. L'autre, page 11, porte sur la surveillance des examens et des demandes adressées aux enseignants. Madame Eva DEBRAY s'était appuyée sur des textes juridiques qu'elle souhaite voir apparaître dans la retranscription de son discours. Elle propose de rédiger les textes retracant ses propos afin qu'ils soient ajoutés au relevé de séance. Madame Elsa LANG RIPERT et monsieur Thierry GOATER valident la proposition de madame Eva DEBRAY en indiquant qu'un correctif au procès-verbal consignera ses propos.

Sous ces réserves, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2- Point sur la rentrée 2025

Monsieur le président du conseil donne la parole à madame la directrice pour la présentation du bilan de rentrée. Elle mentionne qu'elle représentera la directrice du département Diderot et du département de Sciences de l'éducation, indisponibles ce jour. Elle précise également que les codirecteurs du département MEEF, la directrice du CIPE, ici présents, vont se joindre à cette présentation. Madame Elsa LANG RIPERT évoque les effectifs qui sont assez comparables à ceux de l'année précédente et précise que les chiffres vont s'accroître d'ici l'achèvement des inscriptions administratives. Le document annexé à ce procès-verbal détaille les effectifs ainsi que les actualités des projets, objet de son point d'intervention suivant.

3

Madame la directrice présente ensuite ce point d'actualité relatif aux grands projets pour l'année 2025-2026 qui témoignent d'une belle dynamique de l'INSPÉ. De façon complémentaire, madame Lucie CORBIN informe qu'une journée pédagogique portant sur les sciences cognitives et éducation, conjointement organisée avec le rectorat, est prévue le 21 janvier 2026, l'objectif étant de faire le point sur les actions et programmes en cours ou à venir dans l'académie. Monsieur Paul SIERRA-MORENO indique qu'une journée de la pédagogie autour des savoirs fondamentaux dans toutes les disciplines se tiendra en décembre. Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que les journées d'études de l'IREDU sont accessibles en présentiel et en distanciel, sous réserve d'une inscription préalable.

3- Retour informatif sur les DOM 2025

Monsieur le président du conseil laisse la parole à madame Elsa LANG RIPERT pour annoncer l'arrivée des nouveaux enseignants et madame la responsable administrative est invitée à présenter la venue des nouveaux personnels BIATSS. Un point d'information est ensuite effectué sur l'arbitrage final des DOM 2025 (Dialogue d'Objectifs et de Moyens). L'ensemble de ces précisions sont consultables dans le document en annexe de ce procès-verbal.

4- Questions relatives à la formation

a. Dossier accréditation LPE

Monsieur Thierry GOATER ouvre les débats sur la question relative à l'accréditation de la Licence Professeur des Ecoles (LPE). En préambule, il souhaite faire quelques rappels. Le dossier d'accréditation doit être remonté par les universités au 30 septembre 2025, ce qui implique un travail dans un temps extrêmement contraint. Il s'agit d'un dossier allégé puisque seuls 4 champs sont à renseigner, d'une à deux pages par champ. Les maquettes ne sont pas attendues à cette étape. Sur le plan légal, les textes n'ont pas encore tous été publiés. L'arrêté fixant le cadre national de la licence LPE a été publié le 9 septembre 2025. Le référentiel de formation des enseignants de premier degré vient également de paraître. Le décret sur le « Fast Track » quant à lui devrait être communiqué d'ici le mois de décembre. Le président du conseil précise les attentes de la DGESIP. A ce stade, il ne s'agit pas de fournir des propositions totalement arrêtées ni un dossier figé, la direction générale souhaite s'assurer que le travail est entamé et qu'il respecte le cadrage national. Enfin, la convention UBE-rectorat pourra être remontée dans un deuxième temps. En conséquence, il informe les membres du conseil que leur vote porte sur les orientations et les projections présentées conjointement par madame la directrice et madame Céline CARIMANTRAN dans les 4 champs du dossier.

Madame la directrice remercie monsieur Thierry GOATER pour ce préambule important. Elle précise qu'elle a préparé des documents de présentation indiquant à la fois ce qu'il est prévu d'inscrire dans le dossier d'accréditation et des simples éléments de communication destinés, non pas à être remontés dans le dossier, mais ayant pour objectif de faciliter la compréhension de présentation de ce dossier. Ce document descriptif est disponible en annexe de ce procès-verbal. Etant précisé que ce dossier, bien qu'il soit assez succinct, demande beaucoup de réflexion, de discussions et implique la nécessité de trouver des points de convergence entre l'université, les partenaires académiques et les équipes pédagogiques. Madame Elsa LANG RIPERT présente, avec madame Céline CARIMANTRAN les éléments de ce travail.

4

Globalement, le cadrage offre très peu de marge de manœuvre. L'idée est de se situer dans un continuum avec les attendus de toutes les années des autres parcours de formation de l'INSPÉ. Madame la directrice indique que cette réforme va permettre à l'INSPÉ d'avoir une réflexion globale sur les cinq années de la formation avec l'opportunité d'inclure dans la réflexion les deux années de master M2E qui suivent la licence PE. Dans cette perspective des discussions seront menées avec toutes les équipes pour présenter un projet cohérent prenant en compte tous les impératifs et les besoins de formation. C'est pourquoi au cours des débats, il est indiqué que le tronc commun de la LPE comporte déjà un socle important de connaissances. Une marge de manœuvre est envisageable, notamment dans le bloc 4 relatif à la construction du projet professionnel sont abordées, entre autres, des questions portant sur les connaissances à apporter en matière d'initiation à la recherche et les compétences informationnelles en lien avec la bibliothèque, les questions relatives aux outils numériques telle que l'intelligence artificielle, les terrains de stages, les passerelles permettant la réorientation.

Monsieur le président du conseil d'institut remercie très chaleureusement la direction de l'INSPÉ et toutes les équipes pédagogiques qui ont travaillé, avec ces contraintes de calendrier, afin de fournir cette présentation très instructive et avancée, favorisant une bonne compréhension. Monsieur Thierry GOATER passe au vote, en énonçant à nouveau qu'il s'agit de se prononcer, non pas sur le dossier d'accréditation en cours d'élaboration, mais sur l'orientation qui est donnée à l'élaboration du dossier d'accréditation de la licence professorat des écoles.

Sous cette précision, ces orientations sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

5- Point financier

a. Subventions et tarifs

Concernant les subventions et tarifs, monsieur le président du conseil donne la parole à madame la responsable administrative et à madame la responsable financière.

Madame Chantal CLERC apporte une précision sur les tarifs : les inscriptions au colloque sur les mathématiques n'ont pas à être votées par le conseil, cette information n'ayant été connue que tardivement. Madame Eloïse DELCROIX poursuit en informant que les tarifs concernent :

- les créneaux à la salle d'escalade CIME Altitude 245 pour un montant de 480€ HT prévus dans la convention au bénéfice des étudiants du master MEEF,
- deux bourses attribuées à des étudiantes du Master PIECE, étant précisé que les membres du conseil avaient voté en juin dernier favorablement pour l'octroi de ces bourses. Cependant, un formalisme plus important nécessite la désignation nominative des bénéficiaires. Aussi, il est demandé une autorisation individuelle de versement de bourse pour madame Amina ABUBAKIROVA pour un montant de 2 480€ et pour madame Alexiane DUMOULIN pour 2 945€.

Madame la responsable financière poursuit au sujet des demandes de sortie d'inventaire. Il s'agit de matériel obsolète pour l'essentiel situé sur le site de Nevers. Madame Chantal CLERC précise que lorsque cela est possible, dans le cadre du SD DD&RSE (schéma Directeur « Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale »), l'INSPÉ s'emploie à donner une seconde vie à ses équipements et dans le cas présent ces matériels ne sont pas réutilisables.

5

L'ensemble de ces éléments financiers sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

6- Approbation de conventions

Monsieur le président du conseil donne à nouveau la parole à madame la responsable administrative. Elle porte à la connaissance du conseil les conventions suivantes :

- contrat pour l'affranchissement des courriers du site de Nevers 2025-2026, les tarifs pratiqués seront ceux en vigueur lors de l'exécution de la convention ;
- convention de mise à disposition temporaire et à titre gracieux de locaux relevant du domaine public de l'Université Bourgogne Europe au bénéfice de l'« Université du Temps libre du Nivernais, Université pour Tous » afin d'organiser des conférences ;
- convention d'utilisation temporaire de la salle d'escalade CIME Altitude 245 au profit du département MEEF pour un montant de 30€ TTC de l'heure ;
- convention de partenariat pluriannuelle entre l'Université Bourgogne Europe et MAIF de 2025 à 2029. Il s'agit du renouvellement d'une convention dans laquelle la MAIF apporte son soutien à l'INSPÉ pour réaliser des actions de prévention, de communication, d'information et des compléments de formation dans le domaine professionnel, associatif et privé. Pour l'année 2025-2026, le montant de la participation financière de la MAIF est de 1 000€ TTC.

Madame Chantal CLERC présente enfin trois conventions passées avec des établissements scolaires afin que les étudiants de l'INSPÉ bénéficient du matériel mis à leur disposition dans leurs locaux. Et madame Elsa LANG RIPERT précise que ces accords permettent de travailler en situation réelle dans un laboratoire et que le coût de la convention est moins élevé que l'aménagement de salles dédiées à l'INSPÉ. Tous les ans ces mêmes conventions sont renouvelées :

- deux conventions 2025-2026 avec le lycée Gustave Eiffel de mise à disposition de biens dans le cadre de l'accueil d'étudiants et/ou de fonctionnaires-stagiaires de l'INSPÉ Dijon par un établissement public local d'enseignement. Les bénéficiaires étant les étudiants du MEEF 2nd degré du parcours Physique-Chimie où l'institut participera à hauteur de 500€ et ceux du MEEF 2nd degré, parcours SII pour un montant de 800€ ;
- une convention 2025-2026 avec le collège La Champagne à Brochon de mise à disposition de biens dans le cadre de l'accueil d'étudiants et/ou de fonctionnaires-stagiaires de l'INSPÉ Dijon par un établissement public local d'enseignement. Il s'agit de la délocalisation des enseignements du Master MEEF 2nd degré, parcours SII (1^{ère} ou 2^{ème} année), du DIU, des formations stagiaires mi-temps et plein temps et de la préparation au CAPET hors les locaux de l'UBE à la demande des équipes enseignantes, le coût s'élevant à 200€.

Les conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence de question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Thierry GOATER lève la séance à 16h45.